

COMMUNE DE BROU CHANTEREINE

PLU

EAU

Assainissement

RAS

Eau potable

RAS

Cours d'eau

RAS

ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

Agriculture

NON TRAITÉ

Aménagement foncier

RAS

Forêts

RAS

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

NON TRAITÉ

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

NON TRAITÉ

Biodiversité

NON TRAITÉ

Climat, Energie

Rapport de présentation :

Toute la partie concernant les Agendas 21 a été supprimée, n'étant plus d'actualité. En revanche, rien ne figure ni sur le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) datant de 2012 ni sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). De plus, la CA Paris Vallée de la Marne vient de nous transmettre sa lettre d'intention du lancement de son PCAET. Il est également regrettable que ne soit pas cité le Plan Climat Energie Départemental.

Règlement :

Il est regrettable que ne soit pas exclu dans la prise en compte du calcul de la hauteur maximale pour l'implantation de constructions, tout ouvrage technique concourant à la production d'énergies renouvelables ou à la lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU).

Nuisances environnementales

Brou-sur-Chantereine figure sur le site de cartographie du bruit du département (http://bruit.seine-et-marne.fr/cartes/C_Brou-sur-Chantereine). D'après la cartographie stratégique de bruit (CSB), les deux routes Départementales RD34A et RD934 font l'objet de dépassement de seuil, d'un niveau supérieur à 62 dB(A) ln (22h-6h). A noter que le Département se penchera sur la révision de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dès 2019.